RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (« ÉNERGIR ») À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O^ 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET DE RELOCALISATION D'UN SEGMENT DE CONDUITE DE TRANSMISSION DANS LE SECTEUR DE SOREL/CONTRECŒUR

AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES ET SOLUTION PROPOSÉE

1. Références : (i) Pièce B-0008, p.9;
(ii) Pièce B-0008, p.10.

Préambule :

(i) Tableau des options envisagées;

(ii) « *La solution 1 retenue est celle qui permet :* […] *d'améliorer l'actif en remplaçant un segment de la conduite de transmission construite en 1972 et en éliminant deux cintrages à froid* ».

Demandes :

1.1 Veuillez compléter, au besoin sous pli confidentiel, le tableau de la référence (i) pour y inclure une comparaison de coûts des trois options;

Réponse :

Le tableau suivant présente les trois options en y incluant une comparaison des coûts projetés.

Le tableau est déposé sous pli confidentiel.

1.2 Veuillez indiquer à la Régie si, préalablement à ses discussions avec Arcelor-Mittal, Énergir avait prévu à moyen ou long terme des travaux de réfection ou de remplacement du segment de la conduite décrite à la référence (ii). Le cas échéant, veuillez élaborer.

Réponse :

Préalablement aux discussions avec Arcelor-Mittal, il n'était pas prévu de faire des travaux de réfection à moyen ou long terme.